

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En référence aux articles 4 et 11 des conditions de ventes signées avec le contrat de partenariat du séjour, ce document a vocation à fixer les règles de vie en collectivité nécessaires au bon déroulement de votre séjour. Nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance et d'y accorder une vigilance particulière. Dans l'intérêt de tous, ces règles devront être respectées pour mieux vivre ensemble.

Le maître ou la maîtresse de maison assurera le suivi de votre séjour et sera votre interlocuteur privilégié sur le bâtiment. Il sera présent le jour de votre arrivée pour vous donner les principales explications liées à votre installation.

1. TABAC

Il est rigoureusement interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement ainsi que sur les balcons. Il est possible de fumer à l'extérieur du bâtiment dans les zones identifiées en utilisant les cendriers destinés à cet effet.

2. CHAMBRES et LOCAUX

Il est formellement interdit de changer la disposition du mobilier (lit, armoire, étagère, bureau) et de les déplacer sans autorisation. Plus généralement, tout le mobilier doit rester à sa place et le mobilier d'intérieur ne doit pas être utilisé dehors.

Les protèges matelas et oreillers ne doivent en aucun cas être retirés. **Les draps, couvertures et oreillers ne doivent en aucun cas quitter les lits.** La nourriture et les boissons ne doivent pas être montées et stockées dans les chambres.

3. VEHICULES

Des places de stationnement sont prévues pour garer les véhicules « visiteurs ». Des emplacements sont cependant réservés pour effectuer les livraisons et garer les voitures du personnel.

Le maître ou la maîtresse de maison vous précisera où stationner.

4. SECURITE

Chaque chambre est équipée d'un détecteur d'incendie. Conformez-vous aux consignes de sécurité affichées dans les chambres ou les couloirs. Respecter le matériel de sécurité (extincteurs, détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels, issues de secours). Toute utilisation d'aérosol doit se faire de façon appropriée afin de ne pas déclencher l'alarme. Veillez à ne pas encombrer les circulations et issues de secours, ainsi que de ne pas bloquer ou entraver la fermeture automatique des portes « coupe-feu ».

Un exercice incendie sera réalisé une fois par semaine en début de séjour.

5. PROPETE et RANGEMENT

Il est interdit de pénétrer dans l'établissement et de monter dans les chambres avec des chaussures d'extérieurs (chaussures de ski, bottes sales) ou tout autre équipement pouvant salir les locaux. Celles-ci doivent être rangées dans le local prévu à cet effet.

Les chaussons ou chaussures d'intérieures sont obligatoires pour circuler dans le bâtiment.

Le personnel de service passera dans les chambres chaque matin afin de vider les poubelles et nettoyer les sanitaires. Il vous est demandé de jeter les déchets dans les poubelles. Si les espaces ne sont pas libérés le personnel d'entretien ne pourra pas être tenu responsable d'un ménage insuffisant.

Plusieurs kits ménages balais et pelles sont à votre disposition pour la durée du séjour.

Les locaux-vous sont donnés propres et rangés et doivent être restitués dans le même état.

Le jour du départ les couvertures doivent être pliées et déposées sur les lits, les draps mis dans les caisses ou les sacs à linge à disposition dans les couloirs.

Les papiers doivent être jetés dans les poubelles.

6. REPAS

Les horaires de repas sont vus et aménagés avec le maître ou la maîtresse de maison.

Ils s'échelonnent de la façon suivante :

- Petit déjeuner : 7h30 à 8h30
- Dîner : 12h00
- Goûter : prévu en libre-service
- Souper : 19h00

Les tables sont dressées à l'avance, il vous sera demandé de bien vouloir respecter le nombre de personnes par table et la disposition du mobilier de manière à faciliter le déroulement du service.

En fin de service la vaisselle doit être mise en bout de table. Le maître ou la maîtresse de maison, vous précisera le fonctionnement à votre arrivée.

Les menus, allergènes et origines des viandes sont affichés dans la salle de restaurant en début de séjour. Une prescription médicale est nécessaire pour la mise en place des régimes alimentaires liés aux allergies.

Les PAI doivent être transmis 15 jours avant le séjour à la direction pour pouvoir évaluer leur faisabilité.

Nos menus sont déclinés en deux versions. La première est un menu 'classique'. La deuxième est un menu 'végétarien' au sens propre du terme (pas de protéines animales issues de l'abatage).

Nous prenons en compte les régimes 'sans porc' et 'sans viande' en les basculant entre le régime 'classique' et 'végétarien' en fonction du type d'apport protéiné.

Notre structure défend des valeurs laïques. Nous ne proposons ni de viande Halal ni de viande Casher.

7. ACCUEIL et DÉPART

A la demande, des clés des chambres pourront vous être remis à l'arrivée. Il vous sera alors demandé de bien vouloir les rendre au maître ou à la maîtresse de maison au moment du départ.

Les locaux doivent être rendus dans l'état dans lequel vous les avez trouvés. Une vérification est faite systématiquement avec les responsables des groupes seulement après libération totale des locaux.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux effets personnels oubliés sur le centre.

8. CIRCULATION et RESTRICTIONS

Pour vivre votre séjour dans de bonnes conditions, merci de ne pas courir ou se bousculer dans les escaliers.

Éviter de crier ou de parler fort dans les couloirs. Certains enfants, notamment les plus petits, se couchent tôt.

Après 22 heures, le calme est exigé à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux. En cas de manifestation, soirées, boom..., il vous est demandé d'en avertir le maître ou la maîtresse de maison.

Merci de veiller au respect du voisinage.

Les personnes extérieures à l'équipe du centre et à votre séjour ne sont pas admises dans le bâtiment.

Les animaux ne sont pas acceptés dans nos centres.

9. DEGRADATIONS et AFFICHAGE

Toutes dégradations volontaires ou involontaires devront être signalées à la direction. Les réparations ou remplacements de mobilier ou de matériel seront à votre charge.

Des emplacements sont prévus pour votre affichage. Nous vous demandons de ne pas effectuer d'affichage « sauvage » sur les murs et portes du centre. La remise en peinture d'un mur vous sera facturée si des traces de scotch sont remarquées.

10. BAGAGES et MATERIEL

Tout matériel ou bagages destiné à être livré avant votre séjour ou récupéré par un transporteur à l'issue de votre séjour doit être conditionné par vos soins en fonction des exigences de votre transporteur. Nous déclinons toute responsabilité en cas de disparition ou de problème d'acheminement, votre matériel ou vos bagages voyageant sous votre entière responsabilité, bien que nous soyons amenés à signer les bons de transport à votre place.

De plus, il est possible que notre personnel ne soit pas disponible pour aider au déchargement et chargement de votre matériel ou bagages.

Vous souhaitant un très bon séjour,

Sébastien MOURNE,
Gérant
Classes et Séjours du Val d'Arly et de Haute Maurienne